

EN

pratique

Une ressource pour réfléchir : Limites professionnelles, relations duelles et conflits d'intérêts



Exercice de réflexion : Gérez-vous une relation duelle actuellement?

Le *Code de déontologie et normes d'exercice* définit les relations duelles comme « toute situation dans laquelle un(e) EPEI entretient, en plus de sa relation professionnelle, une ou plusieurs autres formes de relations avec un enfant placé sous sa surveillance professionnelle ou avec sa famille, un(e) collègue ou une personne supervisée » (norme V : B.5).

Les trois grands types de relations duelles, qui peuvent se rejoindre, sont les suivants :

- **Les relations duelles familiales** : Ces relations existent lorsque l'EPEI a des liens familiaux au travail (par ex., lorsque son enfant fréquente le programme, que sa soeur est une collègue ou que son neveu est un stagiaire).
- **Les relations duelles d'affaires** : Ces relations impliquent un échange d'argent ou de services entre l'EPEI et un membre de la famille d'un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée. Il peut s'agir, par exemple, de fournir des services de garde après les heures de travail.
- **Les relations duelles personnelles** : La relation personnelle existe quand l'EPEI a une amitié ou une relation amoureuse avec un membre de la famille d'un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée en dehors du milieu de travail.

Les questions de réflexion suivantes ont été adaptées de la [Ligne directrice de pratique : Relations duelles](#). Ces questions sont conçues pour vous aider à reconnaître, à évaluer et à gérer une relation duelle.



oepe

ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



Passez à l'action!

1. Relever les faits

- **Qui** est impliqué?
- **Quel** type de relation duelle entretenez-vous?
- **Quand** la relation a-t-elle commencé?
- **Où** a-t-elle lieu?
- **Quels** sont les facteurs à l'origine de la relation?
- **Quelle** incidence la relation a-t-elle sur les autres?

2. Recourir à votre jugement professionnel

- Comment utilisez-vous le *Code de déontologie et normes d'exercice*, vos connaissances, votre expérience et la pratique réflexive dans votre prise de décision concernant cette relation duelle?
- Pensez-vous que votre jugement professionnel a été ou pourrait être affaibli? Faites-vous passer l'intérêt des enfants et des familles en premier?

3. Communiquer et documenter

- Comment communiquez-vous avec d'autres personnes (employeur, collègues, familles) au sujet de cette relation duelle?
- Quelles politiques et quels risques potentiels ont été pris en compte et abordés avec d'autres personnes?
- Comment documentez-vous les mesures prises pour gérer votre relation duelle?

4. Revoir

- Exercez-vous un bon jugement professionnel pour évaluer et réévaluer les risques potentiels de cette relation duelle?
- **Devez-vous mettre fin à cette relation?** Oui, vous devez le faire si celle-ci peut :
 - affaiblir votre jugement professionnel;
 - entraîner un risque de préjudice pour les enfants;
 - enfreindre les limites professionnelles;
 - constituer un conflit d'intérêts.
- Envisagez de faire preuve de leadership en appuyant l'amélioration ou l'élaboration de politiques qui pourraient vous aider, vous et vos collègues, à reconnaître, à évaluer et à gérer les relations duelles.